

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 2 avril 2024, à 19h30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Rosaire Phaneuf
Frédéric Lussier
Jean Provost

Est absente :

Madame la conseillère : Myriam La Frenière

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 65-04-24**

Il est proposé par Mélanie Simard

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter le point suivant :

29.1 Achat d'équipements pour le travail en espace clos

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024
4. Consultation publique concernant le dossier suivant :
 - Demande de dérogation mineure relative à la largeur projetée d'un terrain sis au 1289 Route 137
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Adoption du règlement numéro 309-24 établissant les tarifs applicables pour le remboursement des frais de déplacement pour les élus et les employés municipaux
10. Embauche d'une greffière-trésorière adjointe
11. Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille – Proclamation
12. Québec-Transplant – Semaine nationale de sensibilisation au don d'organes et de tissus – Proclamation
13. Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie – Proclamation
14. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 312-24 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux
15. Calibration des compteurs d'eau – Mandat à la compagnie Compteurs d'eau du Québec
16. Vidange des puisards, nettoyage des postes de pompes et de la chambre de graisse
17. Ajout de pierre, nivelage et location d'un rouleau – Rang Salvail Nord – Mandats
18. Rapiéçage d'asphalte sur notre territoire – Mandat
19. Creusage du fossé d'une partie du 5^e Rang – Mandat à Excavation Luc Beauregard inc.

20. Avis de motion – Projet de règlement numéro 310-24 remplaçant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
21. Adoption du projet de règlement numéro 310-24 remplaçant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
22. Avis de motion – Projet de règlement numéro 311-24 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation
23. Adoption du premier projet de règlement numéro 311-24 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation
24. Demande de permis de construction dans la zone CH-101 régie par un PIIA – Partie des lots 4 088 544 et 4 088 545, rue de l'Église – Décision suite aux recommandations du CCU
25. Demande de dérogation mineure lot 3 407 426, Route 137 – Largeur d'un lot projeté - Décision suite aux recommandations du CCU
26. Embauche du personnel pour le camp de jour estival 2024
27. Location de toilettes chimiques durant la période estivale 2024 sur le terrain des loisirs
28. Contrat d'entretien du système de chauffage au Centre Synagri – Mandat à Pouliot Plomberie Mécanique inc.
29. Divers
 - 29.1 Achat d'équipements pour le travail en espace clos
30. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024 RÉSOLUTION NUMÉRO 66-04-24

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024, tel que rédigé.

4- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE DOSSIER SUIVANT :

Conformément à l'avis public du 15 mars 2024, les informations sont données relativement au dossier suivant :

- Demande de dérogation mineure relative à la largeur projetée d'un terrain sis au 1289 Route 137

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 67-04-24

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2400046	D	Courrier de Saint-Hyacinthe	Offre emploi greffière-très. adj.	755,39 \$
C2400047	D	Fonds de l'information sur le territoire	Mutations février	35,00 \$
C2400048	D	Linde Canada Inc.	Acétylène 26-01/23-02	51,90 \$
C2400049	D	Postes Canada	Communiqué carnaval	248,55 \$
C2400049	D	Postes Canada	Journaux mun. janvier et février	565,48 \$
C2400050	D	Animation Mosaïk	Formation camp de jour	675,00 \$
C2400051	D	GLS Logistics Systems Canada LTD	Frais transp. vér. ligne de vie	30,17 \$
L2400026	I	Hydro-Québec	Éclairage public février	1 143,59 \$
L2400026	I	Hydro-Québec	T. soccer du 24-01/22-02	23,26 \$
L2400027	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS Provincial février	16 964,20 \$
L2400028	I	Agence des Douanes et du Revenu	DAS Fédéral février	6 466,04 \$
L2400029	I	Retraite Québec	RREM Élus février	1 030,51 \$
L2400030	I	Desjardins Sécurité Financière	REER employés février	2 802,06 \$
L2400031	I	Services de carte Desjardins	Remboursement visa février	882,07 \$

L2400032	I	Bell Mobilité Inc.	Cellulaires voirie mars	162,21 \$
L2400033	I	Banque Royale du Canada	Remb. cap. & int. F-150	882,11 \$
L2400034	D	SAAQ	Immatriculation véhicules voirie	3 813,71 \$
L2400035	D	9078-3184 Québec Inc.	Renouvellement Microsoft 365	3 661,72 \$
P2400081	D	Eurofins Environex	Eaux usées février	464,50 \$
P2400081	D	Eurofins Environex	Eau potable février	359,30 \$
P2400082	R	Transports Philippe Desgranges Inc.	Déneigement routes vers. 4	50 588,93 \$
P2400083	D	CSSSH	Cotisation service fibre 2024	272,11 \$
P2400084	I	Desjardins Sécurité Financière	Ass. collectives employés mars	3 345,37 \$
P2400085	D	Paquin Richard	Formation signaleur	62,50 \$
P2400085	D	Paquin Richard	Travaux voirie 6 et 7 mars	462,50 \$
P2400086	R	Publicité Vision-Air Inc.	Abri-solaire loisirs	1 705,09 \$
P2400087	D	Vallières Suzanne, MPS	Conférence psychologue dépôt	309,32 \$
P2400088	I	Grenke Crédit Bail Québec Inc.	Loyer copieur du 01-04/30-06	472,55 \$
P2400089	D	Paquin Richard	Travaux voirie 13 mars	237,50 \$
P2400090	D	François Deschênes	Ent. ménager Synagri 11-03	75,00 \$
				98 547,64 \$

Salaires versés pour le mois de mars 2024 : **59 420,12 \$**

I : Incompressible

D : Délégation

R : Résolution

COMPTES À PAYER

Gestion Alain Guillemette Inc.	Mèche à bois / voirie	28,71 \$
Gestion Alain Guillemette Inc.	Batterie / tracteur à gazon	186,25 \$
Gestion Alain Guillemette Inc.	Boîte aux lettres ext. Bureau municipal	159,19 \$
Gestion Alain Guillemette Inc.	Peinture / jeux de fer	98,27 \$
Gestion Alain Guillemette Inc.	Accessoires / garage	62,64 \$
Gestion Alain Guillemette Inc.	Accessoires / cabane zamboni	31,56 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc.	Analyses eaux usées & eau pot janv. à mars	7 833,26 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau Inc.	Échantillonnage conformité	206,96 \$
NMP Golf Construction Inc.	Ponceaux / borne fontaine	1 283,93 \$
Réseau internet Maskoutain	Téléphone IP mars	267,89 \$
Gélinas Carole	Volumes « Prêt à rester seuls »	459,00 \$
Gélinas Carole	Formation gardiens avertis	550,00 \$
GLS Logistics Systems Canada Ltd	Frais transport afficheur de vitesse	66,88 \$
Raymond Pauline	Remboursement vêtements	200,00 \$
Club 3 & 4 roues comté Johnson Inc.	Surfaçage piste ski de fond	413,91 \$
Équipements Monlou Inc.	Loc. mach. patinoire & ski fond	3 449,25 \$
Laferté et Letendre Inc.	Crédit étagère / signalisation	(1 344,18) \$
Laferté et Letendre Inc.	Étagère / équipement signalisation	1 493,53 \$
Laferté et Letendre Inc.	Entretien cabane zamboni	30,97 \$
Laferté et Letendre Inc.	Équipements / garage	173,91 \$
M.R.C. Des Maskoutains	Mise à jour rôle no. 46	6 934,34 \$
Entreprises BJB Inc.	Ent. luminaire rte 137 & Charles-A-Gauttier	360,62 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules voirie	1 680,68 \$
APSAM	Formation signaleur de chantier	225,00 \$
Accès Info Enr.	Service à distance ordinateur urbaniste	52,89 \$
Buropro Citation	Fournitures de bureau	177,19 \$
Buropro Citation	Copies du 25-02/25-03	344,22 \$

Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Écocentres 2024	5 740,00 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques mars	1 967,46 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables mars	6 155,47 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques mars	10 228,38 \$
Zone Loisir Montérégie	Adhésion 01-04-24/31-03-25	75,00 \$
Corporation Officiers mun. en bâtiment	Congrès Urbaniste	735,84 \$
Excavation Luc Beaugard Inc.	Transport pierre Salvail Nord	643,86 \$
Impression KLM	Journaux municipaux mars	1 687,55 \$
Productions Royal Pyrotechnie Inc.	Dépôt feu d'artifice St-Jean	3 161,81 \$
Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL	Hon. prof. Loi 25	2 782,40 \$
Centre de rénovation A.L. Inc.	Changer serrure extérieur bureau municipal	1 074,97 \$
Centre de rénovation A.L. Inc.	Réparation porte cabane baseball	155,22 \$
Trafic Innovation Inc.	Réparation radar de vitesse	209,25 \$
Manuvic Inc.	Étagère / équipement signalisation	1 655,64 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	Propane garage	1 518,91 \$
Suroît Propane Saint-Hyacinthe	Propane Synagri	1 440,36 \$
FQM Services coopérative	Logiciel Qidigo	517,39 \$
Régie de L'AIBR	Consommation eau du 01-01 au 29-02-2024	52 314,00 \$
		117 490,38 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN MARS 2024

Taxes et droits de mutations	569 298,23 \$
Permis émis	1 690,00 \$
Inscriptions loisirs & culture	4 355,00 \$
Location Pavillon & terrain	450,00 \$
Location terrain Dek Hockey	9 500,00 \$
Locations locaux GCC – Activité diverses	2 445,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	973,48 \$
Frais chèque sans provision	25,00 \$
Groupe Maskatel – Fin de services	7,03 \$
Ville de Saint-Hyacinthe – Déneigement rang St-Rose	9 865,25 \$
Municipalité St-Barnabé Sud – Déneigement chemin Grande Ligne	704,66 \$
TOTAL – DÉPÔTS	599 313,65 \$

Dépôts Directs

Intérêts compte chèques et compte avantage mars 2024	3 659,55 \$
Ministère des Affaires municipales – TECQ 2014-2018 Remb. Cap. & int.	20 734,16 \$
Finances Québec – Ministère de la famille	13 207,50 \$
Transport Québec – Subvention déneigement tranche 1	13 825,46 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains – compensation collecte sélective 2023	50 387,92 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains – remboursement. TPS-TVQ janvier 2024	1 621,27 \$
Finances Québec – TEQC 2019-2023 Paiement portion Fédéral	845 856,00 \$
Bureau de poste – Loyer du mois d'avril	375,00 \$
Ministère des Affaires municipales – TECQ 2019-2023 Remb. Cap. & int.	26 236,46 \$
Gouvernement du Canada – Subvention Parc intergénérationnel	25 000,00 \$
M.R.C. Les Maskoutains – Carrières et sablières du 01-10/31-12-2023	11 597,13 \$
Finances Québec – MAMH – transfert ponctuel aux petites municipalités	10 567,00 \$
TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS	1 023 067,45 \$

GRAND TOTAL

1 622 381,10 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en mars 2024 pour un montant total 98 547,64 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en mars 2024, au montant total de 59 420,12 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour avril 2024 au montant total de 117 490,38 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de mars 2024, au montant de 1 622 381,10 \$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de mars 2024

- Le bilan 2023 vient d'être déposé;
- Les écocentres ouvriront leurs portes à compter du 13 avril, tous les samedis et dimanches de 8h30 à 16h30;
- Vous pouvez consulter le bulletin d'information avril 2024 sur le site internet de la Régie au www.riam.quebec. Une panoplie d'information utile s'y retrouve.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Projet « Remise active », suivi du dossier;
- Camp de jour estival, nous avons eu 18 demandes d'accompagnement et une résolution est adoptée ce mois-ci pour l'embauche du personnel;
- Nouveau projet pour les jeunes : le Budget participatif. Surveillez les réseaux sociaux pour plus de détails.

9 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 309-24 ÉTABLISSANT LES TARIFS APPLICABLES POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX RÉSOLUTION NUMÉRO 68-04-24

ATTENDU QUE lors de déplacements effectués dans le cadre de leurs fonctions, les membres du Conseil municipal ainsi que les employés municipaux sont appelés à engendrer des dépenses pour prendre un repas, se loger ou utiliser leur voiture ;

ATTENDU QUE pour procéder au remboursement de ces frais, il est pertinent d'établir les dépenses qui y sont admissibles ainsi que les modalités applicables ;

ATTENDU QU' en vertu du chapitre III de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, la Municipalité peut adopter un règlement à cet effet ;

ATTENDU QU' un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tenait le 12 mars 2024 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et expliqué à la séance du conseil du 12 mars 2024 en même temps que l'avis de motion, le tout conforme à l'article du Code municipal numéro 445 ;

ATTENDU QUE les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 309-24 établissant les tarifs applicables pour le remboursement des frais de déplacement pour les élus et les employés municipaux et qu'il y soit décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 APPLICATION

Le présent règlement s'applique aux dépenses que les élus et les employés municipaux sont appelés à faire lors de déplacements, dans l'exercice de leurs fonctions, pour le compte de la Municipalité.

ARTICLE 2 ACTIVITÉS VISÉES

Toutes les activités auxquelles les élus ou les employés municipaux sont autorisés ou tenus d'assister dans le cadre de leurs fonctions sont visées par ce règlement. Sans limiter la portée du remboursement admissible, ces activités peuvent être une formation, une réunion, un colloque ou un congrès. Sont exclus la participation aux séances du Conseil et les réunions de travail tenues en soirée.

ARTICLE 3 FRAIS DE DÉPLACEMENT ALLOUÉS ET REMBOURSABLES

Les frais suivants peuvent être remboursés, le cas échéant, selon les modalités mentionnées :

L'utilisation d'un véhicule personnel est compensée par le remboursement de 0,60\$ pour chaque kilomètre parcouru. Dans la mesure du possible, le co-voiturage est favorisé.

Lors d'un déplacement à l'extérieur et que la distance le justifie, les frais d'hébergement sont remboursés sur la présentation des pièces justificatives, incluant les frais de stationnement du véhicule, sur approbation du Conseil.

Pour les repas, les montants suivants sont remboursés :

Déjeuner :	20\$
Dîner :	35\$
Souper :	50\$

ARTICLE 4 CONJOINTS ET CONJOINTES

Lorsqu'un membre du Conseil ou un employé municipal est accompagné par son conjoint ou sa conjointe, les frais engendrés pour le (la) conjoint(e) ne sont pas remboursables.

ARTICLE 5 RÉCLAMATION ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pour avoir droit au remboursement applicable, l'élu ou l'employé municipal doit produire une réclamation sur le formulaire fourni par la Municipalité.

Les frais de kilométrage et les repas ne demandent pas de produire de pièces justificatives spécifiques. Ils sont remboursés suite aux interventions effectuées.

Les frais d'hébergement doivent être justifiés par la remise de la facture correspondant au montant du coucher et des frais de stationnement du véhicule. L'hébergement doit avoir préalablement été autorisé par le Conseil municipal.

ARTICLE 6 PRÉSÉANCE

Le présent règlement abroge le règlement numéro 173-14 adopté le 4 février 2014.
Il a préséance sur tout autre règlement ou résolution traitant du même sujet.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À LA PRÉSENTATION CE 02 AVRIL 2024

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière

10- EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE RÉSOLUTION NUMÉRO 69-04-24

Considérant la résolution numéro 08-01-04 relatif à l'appel de candidature pour le poste de greffier-trésorier adjoint;

Considérant que le comité du personnel s'est rencontré et a passé les entrevues avec les candidatures reçues;

Considérant les recommandations du comité du personnel;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher Madame Julie Roy, au poste de greffière-trésorière adjointe pour la Municipalité de La Présentation;

Que la date d'entrée en fonction est le 8 avril 2024;

D'autoriser les conditions de travail tel que rédigé sur le document transmis aux membres du conseil.

11- SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 70-04-24

Considérant que les chercheurs ont estimé qu'il y aurait 239 100 nouveaux cas de cancer et 86 700 décès causés par cette maladie au Canada en 2023;

Considérant que cette maladie cause un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de la vie des personnes atteintes du cancer et sur leurs proches;

Considérant que, grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le taux de survie au cancer a passé de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De décréter le mois d'avril le Mois de la jonquille;

D'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**12- QUÉBEC-TRANSPLANT – SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AU DON D'ORGANES ET DE TISSUS – PROCLAMATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 71-04-24**

Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant "*Merci de signer pour la vie*" auprès de la population;

Considérant l'édition de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus qui se tiendra du 21 au 27 avril 2024;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la semaine du 21 au 27 avril 2024 comme étant la Semaine nationale de sensibilisation au don d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population à l'importance de ce don de vie.

**13- JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE, LA TRANSPHOBIE ET LA BIPHOBIE – PROCLAMATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 72-04-24**

Considérant que le 17 mai 2024, des municipalités et des MRC marqueront ensemble la « Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie » ;

Considérant que des lois, des politiques et des pratiques discriminatoires à l'encontre des personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) continuent d'avoir cours à travers le monde ;

Considérant que la « Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie » est l'occasion de sensibiliser les élus, les citoyens et les familles à une plus grande acceptation des personnes LGBTIQ+ ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De proclamer le 17 mai 2024 « Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie » et encourager les concitoyens et concitoyennes à soutenir et célébrer les personnes LGBTIQ+ .

14- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 312-24 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une prochaine séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 312-24 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

L'objet de ce règlement est d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**15- CALIBRATION DES COMPTEURS D'EAU – MANDAT À LA COMPAGNIE COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC
RÉSOLUTION NUMÉRO 73-04-24**

Considérant que les règles énoncées par le MAMH concernant la gestion de l'eau potable exigent de faire calibrer annuellement les compteurs d'eau (débitmètres) des chambres de lecture qui sont utilisés par la Municipalité pour calculer la quantité d'eau distribuée aux citoyens;

Considérant l'offre de service reçue à cet effet;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De mandater les compteurs d'eau du Québec pour procéder à la calibration de trois compteurs d'eau municipaux, situés au Grand Rang, au rang des Petits-Étangs et au 5^e Rang au prix total de 885 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement lorsque les travaux auront été faits.

**16- VIDANGE DES PUISARDS, NETTOYAGE DES POSTES DE POMPAGES ET DE LA CHAMBRE DE GRAISSE
RÉSOLUTION NUMÉRO 74-04-24**

Considérant qu'il est requis, 2 fois par année soit au printemps et à l'automne, de procéder au nettoyage des postes de pompage et de la chambre de graisse en plus d'effectuer la vidange des puisards;

Considérant qu'il est également souhaitable de faire le nettoyage de quelques sections de conduites d'égout;

Considérant l'offre de service reçue de la compagnie Enviro5 pour effectuer ces travaux;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Enviro5 pour procéder aux travaux de nettoyage mentionnés précédemment, sous la supervision du Responsable des travaux publics, selon les tarifs pour la saison 2024 :

- 340 \$ de l'heure pour procéder au nettoyage des stations de pompage et de la chambre de graisse, par hydro pression, incluant un camion combiné;
- 280 \$ de l'heure pour la vidange des puisards;
140 \$ de l'heure pour l'unité d'espace clos;
- Frais pour mobilisation du combiné;
- Frais de disposition selon les matières prélevées;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

**17- AJOUT DE PIERRE, NIVELAGE ET LOCATION D'UN ROULEAU – RANG SALVAIL NORD – MANDATS
RÉSOLUTION NUMÉRO 75-04-24**

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter de la pierre sur la chaussée du rang Salvail Nord;

Considérant que des services de nivelage sont aussi requis pour épandre cette pierre après la livraison;

Considérant qu'une location de rouleau est également requise après l'épandage;

Considérant les 2 soumissions reçues pour le transport de pierre MG-20 0-3/4 B, après la période de dégel :

- Excavation Luc Beauregard inc.
- Transport Patrick Archambault inc.

Considérant la soumission reçue pour le nivelage du rang Salvail Nord;

- Transport Patrick Archambault inc.

Considérant la soumission reçue pour la location du rouleau compacteur :

- Bertrand Mathieu Ltée.

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Yves Bérard, Responsable aux travaux publics, à acheter environ 1 000 tonnes de pierre MG-20 0-3/4 B chez Carrières Saint-Dominique;

De mandater Transport Patrick Archambault, pour le transport d'environ 1 000 tonnes métriques de pierre MG-20 0-3/4 B, au prix de 8,75 \$ la tonne métrique, plus les taxes;

De mandater également Transport Patrick Archambault, pour faire l'épandage de pierre, avec une niveleuse, au prix de 200 \$ de l'heure, plus les taxes, le tout après la période du dégel;

De louer un rouleau compacteur à Bertrand Mathieu Ltée, pour un montant forfaitaire de 1 000 \$, plus les frais de livraison de 300 \$, plus les taxes;

Que la supervision des travaux soit sous la responsabilité de Yves Bérard, Responsable des travaux publics;

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces travaux quand elles nous seront transmises après la réalisation des travaux et après recommandation du Responsable des travaux publics.

18- RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE SUR NOTRE TERRITOIRE – MANDAT RÉSOLUTION NUMÉRO 76-04-24

Considérant que les employés de voirie procéderont eux-mêmes à la pose d'asphalte pour les travaux de rapiéçage de notre territoire;

Considérant que nous devons faire l'achat d'asphalte chez Pavage Maska inc. et de collasse chez MC Asphalte industrie Ltée;

Considérant que nous devons engager une compagnie pour le transport de l'asphalte;

Considérant que nous procéderons également à la location de machinerie pour l'épandage d'asphalte;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche d'une compagnie de Transport, à un taux horaire, pour le transport d'asphalte;

D'autoriser l'achat d'asphalte chez Pavage Maska inc. et l'achat de la collasse chez MC Asphalte industrie Ltée;

D'autoriser la location de la machinerie pour effectuer ses travaux de rapiéçage d'asphalte;

D'autoriser Yves Bérard, Responsable aux travaux publics à coordonner les travaux de rapiéçage d'asphalte sur notre territoire.

19- CREUSAGE DU FOSSÉ D'UNE PARTIE DU 5^e RANG – MANDAT À EXCAVATION LUC BEAUREGARD INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 77-04-24

Considérant les recommandations de Monsieur Yves Bérard, Responsable à la voirie suite à la vérification des fossés;

Considérant le règlement numéro 10-138 concernant la fermeture et l'entretien des fossés de chemins qui stipule à l'article 6 que les travaux d'entretien mitoyens des fossés de route sont à la charge à parts égales des propriétaires riverains et de la Municipalité de La Présentation et que le coût du ponceau, s'il doit être changé est sous la responsabilité du propriétaire;

Considérant qu'une lettre d'information sera envoyée aux propriétaires riverains;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le Responsable des travaux publics à faire effectuer les travaux de creusage de fossé sur une partie du 5^e Rang par Excavation Luc Beaugard inc. Les coûts reliés aux travaux seront facturés selon un tarif horaire;

D'autoriser le paiement de la facture relative à ces travaux lorsqu'ils auront été exécutés et de facturer les propriétaires riverains concernés selon les modalités du règlement numéro 10-138.

20- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 310-24 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-140 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Avis de motion est donné par le conseiller Frédéric Lussier, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance ordinaire, le règlement numéro 310-24 *remplaçant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*

L'objet de ce règlement de mettre à jour le règlement sur les PIIA existant. Le nouveau règlement sera applicable aux secteurs et bâtiments suivants : Noyau villageois, Zone H-125 (Impasse des Boisés), Zones H-126 et H-127 (rue Lépine), tous les bâtiments patrimoniaux, tout projet intégré et tous les immeubles localisés sur un coin de rue (dans le périmètre urbain).

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**21- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 310-24 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-140 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)
RÉSOLUTION NUMÉRO 78-04-24**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin, notamment, de veiller à la qualité de certains projets de construction sur le territoire municipal ;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que le Conseil souhaitait mettre à jour le règlement sur les PIIA ;

Attendu que le nouveau règlement encadrant les secteurs de l'impasse des Boisés, de la rue Lépine et du Noyau villageois ainsi que les bâtiments patrimoniaux, les bâtiments incluent dans un projet intégré et les bâtiments localiser sur un coin de rue ;

Attendu qu'une copie du règlement a été transmise aux élus ;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement numéro 310-24 intitulé « *Règlement remplaçant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* » ;

De tenir une assemblée de consultation publique mardi le 14 mai 2024, à 19h30 heures, à la salle du Conseil, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

De rendre disponible le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

22- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 311-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION

L'avis de motion est donné par le conseiller Jean Provost, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, le premier projet de règlement numéro 311-24 intitulé « règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation »

L'objet de ce règlement est :

- D'apporter des modifications aux articles 9.4.9 et suivants concernant les usages complémentaires à une habitation ;

- D'autoriser l'usage Activité récréative extérieure intensive, complémentaire à une habitation, dans les zones A-301 à A-308 (Zone agricole dynamique) ;
- De modifier les critères environnementaux liés à un projet intégré.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**23- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 311-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 79-04-24**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée afin d'autoriser les activités récréatives extérieures intensives complémentaires à une résidence ;

Attendu que le conseil souhaite retirer l'obligation de recouvrir les aires de stationnement et les allées de circulation d'un revêtement perméable, dans un projet intégré ;

Il est proposé par Jean Provost

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 311-24 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à l'habitation »;

De tenir une consultation publique le 14 mai 2024, afin d'expliquer le projet de règlement et de recevoir les avis des personnes et organismes intéressés;

De rendre disponible le premier projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation.

**24- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LA ZONE CH-101 RÉGIE PAR UN PIIA – PARTIE DES LOTS 4 088 544 ET 4 088 545, RUE DE L'ÉGLISE – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 80-04-24**

Considérant qu'une demande de permis de construction pour 2 bâtiments résidentiels multifamiliaux de 4 logements sur une partie des lots 4 088 544 et 4 088 545 a été déposée en bonne et due forme à la municipalité de la Présentation;

Considérant que les plans ont été soumis par courriel, à l'inspectrice en bâtiment, en date du 09 septembre 2023 ;

Considérant que la Municipalité de La Présentation a adopté le règlement 10-140 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux constructions de bâtiments dans le noyau villageois ainsi qu'aux constructions faits dans le cadre d'un projet intégré;

Considérant qu'une dérogation mineure est également demandée quant au pourcentage d'implantation au sol des espaces de stationnement et des allées de circulations ;

Considérant que l'implantation des bâtiments s'inscrit dans la continuité dans la trame urbaine et que les couleurs et matériaux s'harmonisent avec le milieu environnant;

Considérant que le projet est conçu de manière à limiter l'impact sur le milieu et à minimiser l'impact visuel des aires de stationnement;

Considérant que la conception architecturale du projet correspond bien au milieu d'insertion;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme transmise au Conseil, suite à la rencontre qui a été tenue le 25 mars 2024;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la demande de permis de construction pour 2 bâtiments résidentiels de quatre logements, tel qu'illustré aux plans étudiés par le CCU sur une partie des lots 4 088 544 et 4 088 545 à la condition suivante :

- Un plan projet de l'éclairage doit être soumis au Conseil municipal pour approbation.

**25- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 3 407 426, ROUTE 137 – LARGEUR D'UN LOT PROJETÉ – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 81-04-24**

Considérant que la demande de dérogation mineure concerne la création d'un lot possédant une largeur, à la rue publique, de 12 mètres ;

Considérant que le lot projeté atteint une largeur de 66,86 mètres ;

Considérant que l'article 8.5 du règlement d'urbanisme précise qu'un lot partiellement desservi (aqueduc) doit posséder une largeur minimale de 25 mètres ;

Considérant que la superficie totale du terrain est de 7 177,9 mètres carrés et que la *Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (CPTAQ) ne peut reconnaître un droit acquis résidentiel que sur une superficie maximale de 5 000 mètres carrés ;

Considérant que le demandeur doit tout de même obtenir la reconnaissance de son droit acquis auprès de la CPTAQ ;

Considérant que les dimensions du lot 3 407 426 permettraient la création de 2 lots conforme à la réglementation municipale ;

Considérant que le projet pourrait porter préjudice aux propriétés voisines ;

Considérant que la demande ne porte pas préjudice au demandeur, car le projet peut être réalisé sans dérogation mineure ;

Considérant les recommandations du CCU en date du 25 mars 2024;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De refuser la demande de dérogation mineure visant la division du lot 3 407 426 pour la création d'un lot d'une largeur de 12 mètres.

**26- EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE, DES ANIMATEURS, DES AIDES-ANIMATEURS ET DES ACCOMPAGNATEURS POUR LE CAMP DE JOUR ESTIVAL 2024
RÉSOLUTION NUMÉRO 82-04-24**

Considérant la résolution numéro 35-02-24 adoptée le 6 février 2024 concernant l'embauchage du personnel pour le camp de jour 2024;

Considérant les recommandations faites par Marie-Soleil Gaudreau, coordonnatrice des loisirs et Jamélie Gagnon, responsable des animateurs;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche d'une technicienne en éducation spécialisée, des animateurs, aides-animateurs et accompagnateurs suivants pour le camp de jour estival 2024 :

Technicienne en éducation spécialisée :
Coralie Brochu

Animateurs :

Rosalie Provost, Maxim Lussier, Ariane Cusson, Aurélie Michon, Florence Laporte, Victor Dupuis, Florence Croteau-Francoeur, Maélie Blanchette

Aides-animateurs :

Kellyanne Martel, Médéric Provençal, Jacob Dupuis, Emma Schreyer

Accompagnateurs :

Hélène Guilbault, Juliette Cusson, Emy Béland, Lorianne Piché, Camille Schreyer, Élodye P. Carrière, Clémentine Blanchette, Naomie Beaudry, Iris Le Meudec, Catherine Poudrette, Lilianne Palardy

**27- LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2024 SUR LE TERRAIN DES LOISIRS
RÉSOLUTION NUMÉRO 83-04-24**

Considérant que chaque année, suite à une demande, la Municipalité ajoute une toilette chimique près du terrain de pétanque;

Considérant l'offre de services reçue pour la location d'une toilette chimique pour le Club de pétanque pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2024;

Il est proposé Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De mandater l'entreprise Les Cabinets Maska pour l'installation d'une toilette chimique en location, incluant la vidange hebdomadaire, au taux de 170 \$/mois, plus les frais de transport aller-retour à 130 \$, plus les taxes;

De payer la facture lorsque les services auront été effectués.

**28- CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU CENTRE SYNAGRI – MANDAT À POULIOT PLOMBERIE MÉCANIQUE INC.
RÉSOLUTION NUMÉRO 84-04-24**

Considérant qu'il est recommandé de faire vérifier annuellement, la chaudière de notre système de chauffage pour le plancher radiant au Centre Synagri;

Considérant la soumission reçue de Pouliot Plomberie mécanique inc.;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Pouliot Plomberie mécanique inc. pour effectuer la maintenance de la chaudière recommandée par le fabricant, selon les modalités inscrites à la soumission, au coût de 522,85\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les vérifications auront été faites.

29- DIVERS**29.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE TRAVAIL EN ESPACE CLOS
RÉSOLUTION NUMÉRO 85-04-24**

Considérant que notre équipement pour le travail en espace clos n'est plus conforme;

Considérant la soumission de la compagnie Services sauvetage technique Inc.

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'équipements pour le travail en espace clos de la compagnie Services sauvetage technique inc., au montant de 9 602,94\$, taxes incluses;

De payer ladite facture.

30- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 13 mars 2024

MRC – Résolution numéro 24-03-75 – Québec-transplant – semaine nationale des dons d'organes et de tissus – Proclamation

MRC – Résolution numéro 24-03-76 – Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille – Proclamation

MRC – Résolution numéro 24-03-77 – Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie – Proclamation

MRC – Résolution numéro 24-03-80 – Carrières et sablières – Redevances – Carrière Mont-St-Hilaire Inc. – Distribution aux municipalités – Autorisation

MRC – Résolution numéro 24-03-100 – MRC de Drummond – Règlement MRC-940 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummondville MRC-773-1 – Avis – Approbation

MRC – Résolution numéro 24-03-103 – Règlement G-300 – Demande de comité de sécurité publique – Approbation

MRC – Résolution numéro 24-03-106 – Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Demande de prolongation

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil administratif du 28 février 2024

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 avril 2024

RIAM – Résolution numéro 24-017 – Règlement numéro 153 établissant à l'égard des municipalités membres la tarification et les modalités de paiement pour les bacs livrés dans le cadre de l'appel d'offres APO 2024 01 BAC

MAMH – Une campagne d'affichage pour rappeler l'importance d'un climat civil et respectueux dans les municipalités du Québec

MAMH – Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES – Résolution numéro 24-03-56 – Municipalité de Yamaska – Programme RECIM – Commentaires d'amélioration – Demande d'appui

31- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

32- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 86-04-24

Il est proposé par Mélanie Simard

Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h21.

Louise Arpin
Mairesse

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière